APE/40(2026)1 3 novembre 2026

APPEL À PARTICIPATION

CONCOURS DE COURTS MÉTRAGES VIDÉO

À L'OCCASION DU 40ème ANNIVERSAIRE DES ITINÉRAIRES CULTURELS DU CONSEIL DE L'EUROPE

INTRODUCTION

En 2027, le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe fêtera ses 40 ans. Pour célébrer cette étape importante, l'Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels et l'Institut européen des itinéraires culturels (IEIC) organisent un concours vidéo invitant les cinéastes à mettre leur créativité et leurs expériences variées au service de courtes vidéos qui reflètent l'histoire, la beauté et l'impact du programme.

Ce concours mettra en lumière et illustrera la manière dont les Itinéraires façonnent ou ont façonné les communautés et les territoires au cours des 40 dernières années, ce qu'ils représentent pour les gens aujourd'hui, comment ils relient les personnes à travers un patrimoine culturel commun par-delà les frontières, et comment ils contribuent à interpréter la diversité de l'Europe contemporaine.

L'IEIC a été créé en 1998 dans le cadre d'un accord politique entre le Conseil de l'Europe et le Grand-Duché de Luxembourg ; il est situé à Luxembourg-Ville. Lors de l'entrée en vigueur de l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (APE) en 2010, un accord établissant le siège de l'APE au sein de l'IEIC a été signé.

Les 52 itinéraires culturels constituent des réseaux de terrain qui promeuvent les principes sous-jacents à l'ensemble des actions et des valeurs du Conseil de l'Europe : la paix, les droits

de l'homme, la démocratie, l'État de droit, la diversité culturelle, la compréhension mutuelle et les échanges transfrontaliers. Ils constituent des canaux pour le dialogue interculturel et favorisent une meilleure connaissance et compréhension de l'histoire européenne.

Ce concours soutiendra les célébrations des réalisations du programme, sensibilisera davantage aux communautés au rôle des Itinéraires culturels et permettra de créer du matériel audiovisuel qui contribuera à faire connaître l'histoire du programme au-delà de l'année anniversaire.

OBJECTIF

L'objectif principal du concours, ainsi que de la diffusion de vidéos, est de renforcer la visibilité du programme, de ses valeurs et de la diversité des Itinéraires culturels qui le rendent unique, tout en encourageant une participation plus large des Itinéraires culturels à la célébration de notre anniversaire commun. Parmi les autres objectifs figurent :

- Célébrer le 40ème anniversaire du programme « Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe » ;
- Explorer l'impact du programme sur les territoires et les lieux où les itinéraires sont présents, ainsi que sa signification pour les personnes et les communautés aujourd'hui ;
- Mettre en lumière le rôle du programme dans le rapprochement des personnes et des cultures par-delà les frontières grâce à un patrimoine commun, contribuant ainsi à la paix, au dialogue et à la coopération ;
- Montrer comment le programme contribue à l'interprétation de la diversité de l'Europe d'aujourd'hui ;
- Inspirer d'autres créateurs, vidéastes et itinéraires culturels à produire du contenu destiné aux réseaux sociaux et à la publication sur le web concernant le programme et leur itinéraire.

Les vidéos seront publiées sur les réseaux sociaux et le site web des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, et présentées lors d'événements pertinents. Tous les Itinéraires culturels, ainsi que leurs membres et réseaux respectifs, les institutions européennes concernées et leurs partenaires, seront encouragés à partager ces vidéos afin de renforcer la visibilité du projet.

CONDITIONS DU CONCOURS

Conditions de participation

Le concours est ouvert aux cinéastes individuels et aux équipes de tournage. La vidéo doit être soumise par des personnes ou des entités basées dans un ou plusieurs États membres du Conseil de l'Europe ou de l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels.

Exigences relatives à la vidéo

- **Durée :** 3 minutes maximum, génériques d'ouverture et de fin compris.

- **Langue :** toutes les vidéos doivent comporter des sous-titres en anglais et/ou en français pour les dialogues et la narration.
- **Originalité :** les films doivent être des œuvres originales créées pour le concours. Les participants doivent disposer des autorisations nécessaires pour utiliser toutes les séquences, musiques et autres éléments protégés par le droit d'auteur inclus dans leurs films ;
- **Dimension interculturelle :** les vidéos doivent refléter la réalité de plusieurs itinéraires et de plusieurs pays, même si elles se concentrent sur un contexte, un site ou une expérience locale.

Utilisation de l'intelligence artificielle (IA)

Toute utilisation de l'IA doit être mentionnée dans le formulaire de candidature.

Les outils d'IA peuvent être utilisés pour des tâches de soutien telles que la recherche, la planification, l'aide au montage, le nettoyage des images ou du son, la traduction ainsi que la préparation et la génération de sous-titres.

Les séquences, images, documents, voix, musiques ou scripts générés par l'IA ou ayant été substantiellement modifiés par celle-ci ne peuvent pas être utilisés.

Les organisateurs peuvent demander des informations complémentaires sur l'utilisation de l'IA et se réservent le droit de disqualifier une candidature qui ne respecterait pas ces exigences.

Droits, autorisations et consentement

Les participants conservent la propriété de leurs films. En s'inscrivant, ils accordent au Conseil de l'Europe et à l'APE une licence non exclusive et libre de droits leur permettant de projeter, publier, promouvoir et archiver les vidéos, dans le cadre du concours, de l'anniversaire et du programme « Itinéraires culturels ». Cette licence doit être limitée à ces fins et ne doit pas entraîner le transfert de propriété aux organisateurs.

Les participants sont tenus d'obtenir toutes les autorisations nécessaires, notamment les licences musicales, les autorisations de tournage et le consentement des personnes identifiables apparaissant dans le film.

Soumission

Pour soumettre votre œuvre, envoyez un e-mail à chiara.sattin@coe.int cc contact@culture-routes.lu en joignant les éléments suivants :

- Fichier vidéo ou lien sécurisé.
- Le formulaire de soumission dûment rempli.

CALENDRIER

Date limite de soumission des vidéos pour le concours : **30 novembre 2026**, 23 h 59 min 59 s CET

Annonce des lauréats : 4 janvier 2027

RÉCOMPENSES ET PRIX

Prix :

Premier prix : 1 500 €

Deuxième prix : 750 €

Troisième prix : 500 €

Le jury peut également attribuer des mentions spéciales à des vidéos ne figurant pas parmi les trois lauréats, si celles-ci se distinguent par leur qualité, leur créativité ou leur pertinence par rapport au 40ème anniversaire.

Les lauréats pourront être invités à contribuer au programme du 40ème anniversaire par d'autres vidéos ou supports de communication.

Tous les participants dont les vidéos respectent les consignes générales recevront une attestation de participation.

SÉLECTION

Les vidéos seront évaluées selon les critères suivants :

- Mise en valeur du rôle du programme dans la promotion des valeurs européennes et de la diversité culturelle ;
- Créativité et originalité ;
- La narration et l'impact émotionnel ;
- Diversité des parcours et des réalités du programme ;
- Qualité technique et accessibilité.

Le jury du concours est composé d'un groupe restreint de représentants des États membres, des itinéraires culturels et des responsables de contenu de sites web et de réseaux sociaux.

Les décisions du jury sont définitives et sans appel.

Pour plus d'informations, veuillez contacter : chiara.sattin@coe.int; contact@culture-routes.lu

MERCI D'AVANCE POUR VOTRE PARTICIPATION !

